APPEL D'ANTALYA

L'action proactive au service d'une résilience durable des systèmes alimentaires au Sahel

Lancé par des partenaires travaillant aux côtés de la CCRS et de ses États membres

COP31 - ÉVÉNEMENT PARALLÈLE

Nourrir l'avenir au Sahel

« L'action anticipatoire et la transformation des systèmes alimentaires pour protéger les enfants et autres couches vulnérables face aux chocs climatiques »

Antalya, Pavillon de l'Afrique – 13 novembre 2026

INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS SIGNATAIRES

Institutions africaines, régionales et sous-régionales

- Commission climat pour la région du Sahel (CCRS)
- Commission de l'Union africaine (CUA) – Département ARBE
- Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD)
- Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)
- Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV)
- Centre africain pour les applications météorologiques au service du développement (ACMAD)
- Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)

Institutions de financement du développement

- Banque africaine de développement (BAD)
- Banque islamique de développement (BID)
- Banque ouest-africaine de développement (BOAD)

Système des Nations Unies

- Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
- Programme alimentaire mondial (PAM)
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Partenaires multilatéraux et bilatéraux

- Union européenne (UE)
- République de Turquie
- République fédérale d'Allemagne
- Royaume d'Espagne
- République d'Islande
- République italienne
- Royaume des Pays-Bas
- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Organisations de la société civile et ONG internationales

- Plan International
- Alliance panafricaine pour la justice climatique (PACJA)
- Réseau des jeunes volontaires pour l'environnement (JVE)
- Elles du Sahel
- Réseau des femmes africaines actives dans la transformation et le commerce du poisson (AWFishNet)
- Plateforme panafricaine des acteurs non étatiques dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture (AFRIFISH-Net)
- Coalition « Aquatic Blue Food »

PRÉAMBULE

Nous, partenaires sous-régionaux, régionaux et internationaux travaillant aux côtés de la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCRS) et de ses États membres, institutions africaines, agences des Nations unies, partenaires techniques et financiers, instituts de recherche et organisations de la société civile, réunis à Antalya le 13 novembre 2026 au Pavillon de l'Afrique, en marge de la COP31, à l'initiative de la CCRS et de l'AUDA-NEPAD,

Rappelant le mandat de la CCRS, sous l'égide de l'Union africaine, qui consiste à coordonner et à promouvoir les initiatives en matière de résilience climatique et de développement durable au Sahel, en renforçant les synergies entre ses États membres, ses partenaires bilatéraux et multilatéraux, les organisations non gouvernementales et les autres acteurs non étatiques, ainsi qu'à soutenir l'élaboration de projets structurants et bancables et la mobilisation de ressources à l'appui des politiques de résilience climatique de ses États membres ;

Rappelant également l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel (UNISS), l'initiative « Alerte précoce pour tous » et les cadres de coopération multilatéraux et bilatéraux en faveur du Sahel ;

Constatant que les chocs climatiques au Sahel (sécheresses, vagues de chaleur, inondations, dégradation des sols et précipitations irrégulières) ne constituent plus des incidents isolés mais revêtent un caractère structurel, et qu'ils compromettent l'agriculture, le pastoralisme, les ressources en eau et la sécurité nutritionnelle des populations ;

Rappelant que l'Afrique représente moins de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, alors que les enfants, les femmes enceintes et allaitantes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les petits agriculteurs, les petits pêcheurs et les éleveurs transhumants du Sahel en subissent le plus lourd fardeau ;

Profondément préoccupés par le fait que, selon le Cadre harmonisé de juin 2026, 11,3 millions d'enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition aiguë en Afrique de l'Ouest et au Sahel, dont 3,2 millions de malnutrition aiguë sévère ;

Reconnaissant que les denrées alimentaires d'origine aquatique issues de la pêche continentale et côtière et de l'aquaculture, ainsi que les écosystèmes et les chaînes de valeur qui les soutiennent, constituent un élément important de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens de subsistance dans l'ensemble du Sahel, et que ces systèmes sont de plus en plus exposés à l'évolution des précipitations, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la pénurie d'eau, à la hausse des températures et à la dégradation des écosystèmes ;

Reconnaissant en outre la contribution des denrées aquatiques nutritives à la diversification de l'alimentation et à la satisfaction des besoins nutritionnels des enfants, des femmes enceintes et allaitantes et des autres groupes vulnérables ;

Considérant que les crises alimentaires au Sahel sont généralement prévisibles grâce au Cadre harmonisé et aux systèmes d'alerte précoce des organisations sous-régionales et régionales et des services nationaux, mais que les mécanismes de financement ne suffisent pas à prévenir ou à atténuer durablement ces chocs ;

Soulignant qu'une action proactive est économiquement rationnelle : selon le PAM, l'OCHA et la FAO, chaque dollar investi peut générer jusqu'à sept dollars en pertes évitées et en bénéfices ;

Notant avec préoccupation l'écart entre les besoins d'adaptation des pays en développement, estimés par le PNUE entre 310 et 365 milliards de dollars par an d'ici 2035, et les 26 milliards de dollars de financement public international alloués à l'adaptation en 2023 ;

Saluant la volonté politique et l'engagement des États membres de la CCRS en faveur de la résilience de leurs populations, ainsi que les efforts déployés par la CCRS pour s'acquitter de son mandat, notamment à travers le Plan d'investissement climat pour la région du Sahel (PIC-RS) ;

Se félicitant du message délivré à Antalya par la République de Djibouti au nom des États membres de la CCRS, qui témoigne de leur engagement commun, de l'Atlantique à la mer Rouge, en faveur d'une action proactive ;

Convaincus que la préparation doit cesser d'être une réponse exceptionnelle pour devenir un pilier fondamental de l'action climatique et de la résilience au Sahel, sous le leadership des États ;

Conscients que les actions proactives ne pourront être intensifiées au Sahel que si les huit défis ci-après sont relevés collectivement :

1. De l'alerte à la décision : les alertes existent, mais débouchent encore rarement sur des décisions prises en temps opportun, faute de seuils de déclenchement et de protocoles d'intervention définis à l'avance ;
2. Financement préétabli : la plupart des ressources sont encore mobilisées après la crise, par des appels humanitaires lents et fragmentés, alors qu'elles doivent être disponibles avant que la crise ne survienne ;
3. Appropriation nationale : pour être durables, les mécanismes doivent s'inscrire dans les systèmes nationaux (protection sociale adaptative, budgets, plans d'intervention), sans s'y substituer ;
4. Données et services climatiques : les réseaux d'observation, les prévisions locales et les ressources des services météorologiques et hydrologiques nationaux restent insuffisants, y compris pour anticiper les impacts sur la pêche, l'aquaculture et les chaînes de valeur des produits aquatiques ;
5. Enfants et groupes vulnérables : les enfants restent largement négligés dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans nationaux d'adaptation (PNA) ; les écoles, les centres de santé, les points d'eau et les cantines scolaires doivent rester ouverts en cas de crise, et les interventions nutritionnelles doivent valoriser l'apport des produits aquatiques ;
6. Fragilité et insécurité : dans les zones fragiles, l'accès aux populations et la continuité des services sont limités, ce qui impose de tenir compte des liens entre climat, paix et sécurité ;
7. Dimension transfrontalière : la transhumance, les bassins fluviaux et lacustres partagés, les chaînes de valeur aquatiques et les marchés alimentaires régionaux dépassent les frontières nationales et appellent une articulation régionale des mesures nationales ;
8. Extension et durabilité : de nombreux projets pilotes restent isolés et tributaires de financements ponctuels ; ils doivent devenir des programmes nationaux et régionaux intégrés aux composantes conditionnelles des CDN ;

Accueillant favorablement l'initiative de la CCRS d'organiser, en septembre 2027 à Niamey, une table ronde des bailleurs de fonds pour le financement des scénarios conditionnels des CDN des pays de la région du Sahel, axée sur un portefeuille régional de projets bancables alignés sur le PIC-RS et l'Agenda 2063, estimé à près de 2,9 milliards de dollars ;

Considérant que cette table ronde constitue une réponse structurelle à ces défis, en ce qu'elle permet, d'une part, de structurer une nouvelle génération de projets régionaux d'action proactive (seuils de déclenchement et protocoles convenus à l'avance, protection sociale adaptative, services climatiques, résilience des systèmes alimentaires et protection de l'enfance) et, d'autre part, de mobiliser des ressources prévisibles, convenues à l'avance et coordonnées, acheminées par les systèmes nationaux, pour les composantes conditionnelles des CDN ;

Encourageant le développement progressif des volets du PIC-RS 2025-2030 relatifs à la résilience de la pêche et de l'aquaculture, afin d'en faire des programmes prioritaires prêts à recevoir des investissements et à attirer des financements climatiques et de développement, ainsi que la coopération entre les États membres de la CCRS, l'AUDA-NEPAD, la Commission de l'Union africaine et les partenaires techniques et financiers à cette fin ;

LANÇONS LE PRÉSENT APPEL D'ANTALYA

I À L'ENDROIT DE LA CCRS

Appelons la CCRS à :

1. transmettre le présent Appel à ses États membres, avec le soutien de la République de Djibouti, qui s'est exprimée en leur nom à Antalya ;
2. intégrer les priorités du présent Appel dans la mise en œuvre du PIC-RS ;
3. faciliter, en collaboration avec les institutions sous-régionales et régionales spécialisées, l'harmonisation des seuils de déclenchement et le suivi des risques transfrontaliers ;
4. faciliter la mise en place d'un cadre régional d'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre ses États membres ;
5. développer, en collaboration avec ses États membres et ses partenaires, le portefeuille régional de projets bancables qui sera présenté lors de la table ronde des bailleurs de fonds, en y intégrant les mesures proactives, la résilience des systèmes alimentaires y compris, le cas échéant, les volets du PIC-RS relatifs à la pêche et à l'aquaculture ainsi que la protection des enfants et des groupes vulnérables ;
6. assurer, avec l'AUDA-NEPAD, la coordination du suivi du présent Appel.

II À L'ENDROIT DE L'UNION AFRICAINE

Appelons la Commission de l'Union africaine, par l'intermédiaire de son Département de l'Agriculture, du Développement rural, de l'Économie bleue et de l'Environnement durable (ARBE), à :

1. soutenir la CCRS dans son action de plaidoyer visant à intégrer les mesures proactives et la résilience des systèmes alimentaires au Sahel dans les positions africaines communes, notamment au sein du Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC), de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (AMCEN) et du Groupe des négociateurs africains ;
2. inscrire ces priorités à l'ordre du jour de la COP32 à Addis-Abeba ;
3. soutenir la CCRS dans la mobilisation de partenaires et de financements pour la table ronde des bailleurs de fonds.

III À L'ENDROIT DES ÉTATS MEMBRES DE LA CCRS

Encourageons les États membres de la CCRS, conformément à leurs priorités et circonstances nationales, à :

1. intégrer les mesures proactives, y compris celles visant des systèmes alimentaires terrestres et aquatiques résilients au changement climatique, dans leurs politiques et cadres nationaux : CDN, PNA, stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle, systèmes de protection sociale et plans d'intervention en cas de crise ;
2. définir des seuils de déclenchement et des protocoles d'action convenus à l'avance, reliant l'alerte précoce à la prise de décision, et prévoir des lignes budgétaires mobilisables avant les crises ;
3. renforcer leurs services météorologiques, hydrologiques et de sécurité alimentaire, y compris leur application aux chaînes de valeur des denrées alimentaires aquatiques ;
4. protéger et diversifier les moyens de subsistance sensibles au climat, en particulier le pastoralisme et l'élevage, la pêche continentale et côtière, l'aquaculture durable, ainsi que les écosystèmes, les ressources en eau et les pâturages dont ils dépendent ;
5. accorder une priorité centrale aux enfants et aux groupes vulnérables dans les plans d'adaptation et garantir la continuité des services sociaux essentiels en cas de choc ;
6. inscrire les mesures proactives et la résilience des systèmes alimentaires parmi les priorités des composantes conditionnelles de leurs CDN et identifier, avec la CCRS, les projets à intégrer au portefeuille régional ;
7. prendre part, au niveau approprié, à la table ronde des bailleurs de fonds et porter ces priorités dans les négociations climatiques, en particulier en vue de la COP32.

IV À L'ENDROIT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Invitons les organisations de la société civile et les ONG à :

1. veiller à ce que les besoins et les connaissances des communautés locales, en particulier des femmes et des jeunes, soient pris en compte dans la conception des mécanismes d'intervention précoce ;
2. diffuser le présent Appel auprès des communautés et des décideurs aux niveaux local, national et régional ;
3. participer au suivi de la mise en œuvre sur le terrain et contribuer à garantir la redevabilité vis-à-vis des engagements pris.

V POUR NOTRE PART, EN TANT QUE PARTENAIRES

Dans le cadre de nos mandats respectifs et sous réserve des procédures institutionnelles applicables, nous engageons à :

1. canaliser nos financements par le biais des systèmes nationaux et régionaux, en renforçant ces systèmes sans les remplacer ;
2. soutenir les organisations et initiatives régionales et sous-régionales qui contribuent déjà à l'action proactive et à la résilience au Sahel, notamment le CILSS et son Centre régional AGRHYMET (Cadre harmonisé, alerte précoce, information climatique), l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte, les organismes de bassin ainsi que les instituts de recherche nationaux, régionaux et internationaux, en renforçant leurs cadres existants plutôt qu'en créant des mécanismes parallèles ;
3. mettre en place des financements prévisibles et convenus à l'avance (fonds de réserve, assurance contre les risques climatiques, mécanismes de financement des risques), fondés sur des seuils scientifiques, afin que les ressources soient disponibles avant la survenue des crises ;
4. renforcer notre programmation conjointe au niveau régional, dans le cadre de l'UNISS, de l'initiative « Alerte précoce pour tous » et de nos cadres de coopération avec les pays du Sahel, en veillant à leur cohérence et à leur complémentarité ;
5. investir dans le capital humain, en reconnaissant que financer les systèmes alimentaires revient à financer la santé et l'éducation des enfants ;
6. œuvrer à accroître la part du financement climatique consacrée à l'adaptation et à en simplifier l'accès pour les pays du Sahel ;
7. soutenir la CCRS dans l'élaboration du portefeuille de projets régionaux (études de faisabilité, structuration financière, recherche de cofinancements) et dans l'organisation de la table ronde des bailleurs de fonds, au cours de laquelle nous nous efforcerons d'annoncer nos intentions de financement, tout engagement restant soumis aux procédures internes d'approbation de chaque partenaire et aux ressources disponibles.

Invitons les autres partenaires techniques et financiers à rejoindre cette initiative et à prendre part à la table ronde, non seulement pour écouter le Sahel, mais aussi pour investir à ses côtés.

SUIVI : D'ANTALYA À LA TABLE RONDE ET À LA COP32

L'Appel d'Antalya est un point de départ ; la table ronde des bailleurs de fonds sera le lieu des engagements. À cet effet, convenons :

1. de faire de la table ronde des bailleurs de fonds sur le financement des scénarios conditionnels des CDN des pays de la région du Sahel (septembre 2027) le cadre permettant de traduire le présent Appel en engagements financiers, sur la base d'un portefeuille de projets bancables alignés sur le PIC-RS, l'Agenda 2063 et les cadres associés ;
2. de contribuer à l'intégration des recommandations de la réunion d'Antalya dans la préparation de ce portefeuille ;
3. de présenter un premier bilan de la mise en œuvre de l'Appel lors de la COP32 à Addis-Abeba, afin que cette COP africaine soit une COP des solutions ;
4. d'appuyer la CCRS et l'AUDA-NEPAD dans le suivi de l'Appel, à travers un groupe de suivi associant les partenaires.

Fait à Antalya, le 13 novembre 2026.

« L'Appel d'Antalya est un point de départ ; la table ronde des bailleurs de fonds sera le lieu des engagements. »

D'ANTALYA À LA COP32

La feuille de route de l'Appel

01

13 novembre 2026
Antalya – COP31

Lancement de l'Appel au Pavillon de l'Afrique.

02

Juin – juillet 2027
Validation du portefeuille

Validation du portefeuille régional de projets bancables avec les États membres et les partenaires.

03

Septembre 2027
Table ronde des bailleurs

Traduire l'Appel en engagements financiers sur un portefeuille d'environ 2,9 milliards de dollars.

04

COP32
Addis-Abeba

Présenter un premier bilan de la mise en œuvre pour une COP africaine des solutions.